

Remboursement d'une vente sur Internet

Par **biloubidule**, le **04/07/2010** à **08:17**

Jean Clément
La Touche Pichard
35720 Plesder
Tél. : 0299 694 685
Courriel : biduleclement2@wanadoo.fr

Le : 04/07/2010

Pour remplacer une porte de voiture, j'ai fait l'achat d'une porte d'occasion dans une casse.
La porte livrée ne convenant, pas elle a été reprise par le vendeur avec promesse verbale de me trouver la bonne ou de me la remboursée : prix 102 €

J'ai confirmé cela par lettre RAR avec délai de réalisation de 30 jours.

Le délai est dépassé, sans réponse du vendeur.

Quels sont les moyens (non onéreux vu l'importance du litige) pour obtenir satisfaction ?

D'avance merci.